



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
Communications et affaires publiques et
adjointe à la direction générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-11-358 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en retirant le dépôt du document
suivant :

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois
d'octobre 2024

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 –
Adoption

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 octobre 2024 et
de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Octroi du contrat – Soumissions pour l'émission d'obligations

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de dérogation mineure au 65, rue de la Visitation – Recommandation 36 CCU 24
- 6.2 Demande de dérogations mineures au 224 à 232, rue de la Petite-Noraie et au 95, rue Flavie-Poirier – Recommandation 38 CCU 24
- 6.3 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 168, rue de la Visitation (lot 4 560 551) – Recommandation 41 CCU 24
- 6.4 Demande de certificat d'autorisation de construction (PIIA) – 224, rue de la Petite-Noraie (lot 6 552 453) – Recommandation 42 CCU 24
- 6.5 Demande de certificat d'autorisation de rénovation (PIIA) – 564 à 566, rue de la Visitation (lot 4 562 860) – Recommandation 43 CCU 24

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 3 au 30 octobre 2024
- 7.1.2 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – Année 2025
- 7.1.3 Dépôt du relevé et mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 7.1.4 Approbation – Occupation temporaire d'un terrain à la Ville – Secteur Flavie-Poirier
- 7.1.5 Autorisation – Renouvellement police d'assurance 2025 – Fonds d'assurance des municipalités du Québec
- 7.1.6 Approbation – Transferts budgétaires
- 7.1.7 Approbation – Affectations de l'excédent de fonctionnement 2023
- 7.1.8 Modification – Règlement 2237-2024 – Longueur du trottoir à être construit sur la rue Flavie-Poirier – Concordance avec la description des travaux (Annexe A)
- 7.1.9 Approbation – Mandat à la firme Mallette – Honoraires additionnels
- 7.1.10 Approbation – Implantation d'un conseil sans papier et remplacement des tablettes électroniques
- 7.1.11 Approbation – Réfection du pavage et construction de trottoirs – Chemin du Golf Ouest entre la rue de la Visitation et la rue du Juge-Guibault

- 7.1.12 Approbation – Acte de servitude à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Immeubles DI Grégoire inc. – Prolongement de la conduite d’égout sanitaire – Projet immobilier 2070, rue de la Visitation
- 7.1.13 Approbation – Renouvellement – Assurance accident pompiers/cadres/bénévoles 2025
- 7.1.14 Approbation – Reconduction du contrat pour la permanence téléphonique avec CITAM
- 7.1.15 Dépôt – États comparatifs des revenus et des dépenses

7.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

- 7.2.1 Approbation – Entente pour la fourniture en eau potable en cas de mesures d’urgence
- 7.2.2 Schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette – Engagement à réaliser le plan de mise en œuvre
- 7.2.3 Approbation – Achat de cylindres d’air respirable
- 7.2.4 Approbation – Vente du camion 202 par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG)

7.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.3.1 Octroi – Contrat pour la réfection des murs extérieurs du Centre aquatique
- 7.3.2 Approbation – Travaux supplémentaires – Restauration de la Maison Antoine-Lacombe – AOP2023-09
- 7.3.3 Approbation – Disposition d’un véhicule de marque Dodge Ram 1500 (année 2007)
- 7.3.4 Approbation – Convention d’aide financière – PRACIM – Projet de rénovation et d’agrandissement du garage municipal

7.4 VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE

- 7.4.1 Embauches du personnel aquatique – Centre aquatique
- 7.4.2 Confirmation d’embauches – Période de probation surveillants – Service Vie citoyenne et innovation sociale

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Demande de soutien financier – Joie de l’Aquarelle

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2255-2024 – Décrétant la réalisation d’un projet d’illumination dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu’un emprunt de 951 800 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour but d'aménager un parcours lumineux expérientiel dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe et également décréter un emprunt qui sera remboursé par une taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur de leur immeuble, et ce, pour une période de dix (10) ans.

- 8.2.2 Règlement 2253-2024 – Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal – Avis de motion, présentation et dépôt

*Ce projet de règlement a notamment pour objectif d'établir les règles de fonctionnement des séances du conseil ainsi que celles visant à maintenir le bon ordre et la bienséance et découle de la **Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, chapitre 24)** sanctionnée le 6 juin 2024.*

- 8.2.3 Règlement 726-3-2024 – Modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement – Avis de motion, présentation et dépôt

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement 726-1996 suite aux recommandations formulées par le Comité de circulation lors d'une rencontre tenue le 5 septembre 2024.

- 8.2.4 Règlement 2256-2024 – Règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec – Avis de motion, présentation et dépôt

Ce projet de règlement a pour objet d'établir un programme d'aide municipale complémentaire au programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec lequel vient définir les types d'aides qui pourront être accordées par le conseil dépendamment de la nature du projet présenté.

- 8.2.5 Règlement 2130-1-2024 – Règlement modifiant le Règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville – Avis de motion, présentation et dépôt

Ce projet de règlement a pour objet de rendre permanentes les règles relatives à la poursuite des efforts des donneurs d'ouvrages publics au regard de l'achat de bien et de service québécois ou autrement canadien qui avaient été édictées lors de la pandémie de Covid-19.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

- 8.3.1 Second projet de règlement 2207-11-2024 – Modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8

L'objectif de ce règlement est de permettre les usages du groupe récréation intérieure dans la zone C-8.

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1
2024-11-359

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2024 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 – ADOPTION

ATTENDU que des copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 ont été remises à chaque membre du conseil, au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, tels qu'ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Six citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Octroi du contrat – Soumissions pour l'émission d'obligations

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2024-11-360

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 65, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 36 CCU 24

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 septembre 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 36 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 8 octobre 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par la société « Les Immeubles Bousquet inc. » afin de diminuer de 16 cases de stationnement du minimum prescrite de 33 cases pour l'ajout d'une salle à manger à l'usage de restauration existant au 65, rue de la Visitation, soit le lot 2 902 000, à la condition que le locataire actuel, soit « Pizza Salvatore », demeure inchangé, que le nombre de nouvelles places assises soit limité à 16 et qu'il soit aménagé un minimum de 22 cases de stationnement, sur le site ou en partenariat avec un propriétaire à proximité, via une servitude de partage notariée;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2024-11-361

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU 224 À 232, RUE DE LA PETITE-NORAIE ET AU 95, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 38 CCU 24

ATTENDU la demande de dérogations mineures présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 septembre 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 38 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 8 octobre 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogations mineures suivante :

Demande présentée par la société « Deva6 Développement Immobilier » afin d'augmenter de 1 mètre la largeur maximale prescrite de 10 mètres pour les entrées charretières, de diminuer de 2 mètres la largeur minimale prescrite de 3 mètres entre les aires de stationnement et les lignes avant, de ne pas exiger d'indice de réflectance supérieur à 29 pour 20 % des cases de stationnement et de diminuer le pourcentage minimal prescrit d'espaces verts comme suit : lot A, diminution de 1,4 % du minimum prescrit de 25 %; lot B, diminution de 1 % du minimum prescrit de 25 %; lot C, diminution de 11,5 % du minimum prescrit de 25 % et diminution de 7 % du minimum prescrit de 10 % en cour avant; lot D, diminution de 8,9 % du minimum prescrit de 25 % et diminution de 3,8 % du minimum prescrit de 10 % en cour avant au 95, rue Flavie-Poirier et au 224, 228 et 232, rue de la Petite-Noraie, soit les lots 6 552 453 à 6 552 455, à la condition que le demandeur s'engage à conclure une entente avec la Ville pour la réalisation de mesures compensatoires, et ce, à ses propres frais lesquelles sont montrées sur un plan préliminaire (approuvé par le demandeur en date du 29 octobre 2024) joint à la présente résolution;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2024-11-362

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 168, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 560 551) – RECOMMANDATION 41 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**41 CCU 24**), lors de la réunion du 21 octobre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage au numéro 168, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 551) par la société « Consignaction », conformément aux plans CA-170_Visitation-Joliette-Prel-20240904 déposés par VisionDEL et datés du 4 septembre 2024 (**41 CCU 24**);

DE RÉITÉRER que cette décision du Conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2024-11-363

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 224, RUE DE LA PETITE-NORAIE (LOT 6 552 453) – RECOMMANDATION 42 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**42 CCU 24**), lors de la réunion du 21 octobre 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de construction au numéro 224, rue de la Petite-Noraie (lot numéro 6 552 453) par la société « Développement Immobilier Deva6 inc. », conformément aux plans 24-1071 déposés par Impact architecture et datés du 15 octobre 2024 (**42 CCU 24**);

DE RÉITÉRER que cette décision du Conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2024-11-364

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION (PIIA) – 564 À 566, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 562 860) – RECOMMANDATION 43 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**43 CCU 24**), lors de la réunion du 21 octobre 2024, à l'égard de la demande de certificat

d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de rénovation aux numéros 564 à 566, rue de la Visitation (lot numéro 4 562 860) par la société « 9458-8340 Québec inc. », conformément aux plans 24-109-01 déposés par Louis Morrissette, architecte, et datés du 16 octobre 2024 (**43 CCU 24**);

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1

2024-11-365

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 3 AU 30 OCTOBRE 2024

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 3 au 30 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2

2024-11-366

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2025

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2025, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

FIXER les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil à l'hôtel de ville, situé au 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 4P3, pour l'année 2025 :

Lundi 20 janvier	Lundi 18 août
Lundi 17 février	Lundi 15 septembre
Lundi 24 mars	Mercredi 1 ^{er} octobre
Lundi 14 avril	Lundi 10 novembre
Lundi 12 mai	Lundi 24 novembre
Lundi 9 juin	Lundi 15 décembre
Lundi 14 juillet	Jeudi 18 décembre

FIXER l'heure de ces séances à 20 h, sauf celle du jeudi 18 décembre 2025 qui se tiendra à 18 h;

MANDATER le greffier afin de faire publier l'avis requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-11-367

DÉPÔT DU RELEVÉ ET MISES À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU que la *Loi sur les élections et les référendums* oblige tous les élus municipaux à mettre à jour leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours de la proclamation de leur élection;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont satisfait à cette obligation;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour conformément aux dispositions de la loi de tous les membres du conseil;

PRENDRE acte du relevé préparé par le greffier tel que le requiert la loi et de mandater celui-ci afin de communiquer ledit relevé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-11-368

APPROBATION – OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN DE LA VILLE – SECTEUR FLAVIE POIRIER

ATTENDU que la Ville a reçu une demande de DEVA6 Développement Immobilier afin d'occuper temporairement un terrain appartenant à cette dernière pour que soit installée une roulotte de chantier dans le secteur Flavie-Poirier;

ATTENDU que cette demande est rendue nécessaire vu la rapidité de la construction des immeubles à logements dans ce secteur, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel AJG-24-09;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le promoteur DEVA6 Développement Immobilier à occuper une partie du terrain appartenant à la Ville dans le secteur Flavie-Poirier sur lequel sera éventuellement aménagé un espace vert, conditionnellement à ce qu'une entente intervienne entre la Ville et le promoteur concernant la cession d'une bande de terrain et l'aménagement de cet espace et que celui-ci remettre les lieux en état après son utilisation, décharge la Ville de toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir la roulotte de chantier et s'engage à déplacer celle-ci sur préavis de dix (10) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2024-11-369

AUTORISATION – RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE 2025 – FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU le renouvellement de la police d'assurance de la Ville auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour l'année 2025 et le sommaire décisionnel AJG-24-19 préparé à cet égard;

ATTENDU la facture transmise par la FQM Assurances, relativement aux primes payables par la Ville à cet effet;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture transmise par la FQM Assurances, relativement aux primes payables par la Ville pour le renouvellement de sa police d'assurance pour l'année 2025, représentant une somme totale de 258 369,24 \$, taxes incluses;

DE FINANCER la dépense à même les sommes disponibles à cet effet au budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2024-11-370

APPROBATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le tableau des dépenses revues à la hausse, préparé par le trésorier et directeur du Service de la Trésorerie et des finances, en date du 16 octobre 2024, recommandant certains transferts budgétaires, lesquels s'avèrent nécessaires afin de refléter la nature des dépenses encourues ou à venir;

ATTENDU les annexes intitulées « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » datées du 16 octobre 2024 faisant état des transferts budgétaires recommandés et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les transferts budgétaires figurant aux annexes intitulées « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » datées du 16 octobre 2024 et dont copies sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2024-11-371

APPROBATION – AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023

ATTENDU le rapport fait par M. Yannick Roy, trésorier et directeur du Service de la Trésorerie et des finances, concernant les affectations proposées de l'excédent de fonctionnement 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder aux dites affectations afin de pouvoir financer certaines dépenses;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les affectations suivantes liées aux activités spécifiques :

- Service de l'eau : Affecter une somme de 76 127 \$ à la réserve de l'eau afin de refléter le résultat des activités pour 2023;
- Service de Sécurité incendie et civile : Affecter une somme de (30 949 \$) à l'excédent accumulé affecté afin de refléter le déficit des activités pour 2023.

D'APPROUVER les affectations suivantes :

- Une somme de 30 649 \$ pour pourvoir aux dépenses de l'élection 2025;
- Une somme de 500 000 \$ pour pourvoir au financement du projet de réfection de la rue de la Visitation.

DE RETOURNER l'excédent accumulé pour le réseau routier de 47 495 \$ dans l'excédent de fonctionnement non affecté;

DE PRENDRE acte du solde de l'excédent de fonctionnement 2023 au montant de 1 068 223 \$, lequel fait partie du surplus accumulé non-affecté;

D'APPLIQUER le total de l'excédent accumulé affecté au projet de réfection de la rue de la Visitation à titre de paiement comptant lors du premier financement du règlement d'emprunt visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2024-11-372

MODIFICATION – RÈGLEMENT 2237-2024 – LONGUEUR DU TROTTOIR À ÊTRE CONSTRUIT SUR LA RUE FLAVIE-POIRIER – CONCORDANCE AVEC LA DESCRIPTION DES TRAVAUX (ANNEXE A)

ATTENDU que le conseil a adopté le Règlement 2237-2024, lequel décrète des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue Flavie-Poirier ainsi qu'un emprunt de 438 600 \$ à ces fins;

ATTENDU que dans les discussions pour la préparation du projet de règlement, il était question que soit construit approximativement 700 mètres linéaires de trottoir, tel qu'en fait foi le deuxième Attendu du projet de règlement ainsi que l'article 1;

ATTENDU que le projet a été modifié en cours de route afin d'optimiser le passage des piétons du secteur résidentiel Flavie-Poirier vers les deux secteurs commerciaux qui se développeront dans un avenir rapproché de part et d'autre de

la rue de la Petite-Noraie passant d'approximativement 700 mètres linéaires à 950 mètres linéaires, tel qu'il apparait de l'Annexe A dudit règlement;

ATTENDU que le texte du projet de règlement n'a pas été ajusté en conséquence;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le tout par résolution comme convenu avec les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

MODIFIER le texte du Règlement 2237-2024 afin de remplacer dans le deuxième Attendu et à l'article 1 le nombre **700** par le nombre **950** afin de refléter la longueur réelle du trottoir qui sera construit sur la rue Flavie-Poirier conformément aux détails du projet apparaissant à l'Annexe A dudit règlement;

TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation ministérielle requise par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2024-11-373

**APPROBATION – MANDAT À LA FIRME MALLETTE – HONORAIRES
ADDITIONNELS**

ATTENDU qu'un mandat a été confié à la firme Mallette afin de mesurer la capacité organisationnelle et les processus de productivité dans le but d'assurer une bonne gestion et planification de la croissance de la Ville;

ATTENDU que le mandat initial a été modifié en cours de route afin d'intégrer les travaux faits par la firme Icarium au niveau du Service Sécurité incendie et civile;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par la direction générale;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les honoraires professionnels additionnels au mandat initial de la firme Mallette, au montant de 29 470,63 \$ (taxes en sus), et autoriser le trésorier à procéder au paiement de ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.10
2024-11-374

**APPROBATION – IMPLANTATION D'UN CONSEIL SANS PAPIER ET
REMPLACEMENT DES TABLETTES ÉLECTRONIQUES**

ATTENDU que les membres du conseil ont exprimé le souhait d'implanter un conseil sans papier afin de remplacer l'outil informatique qui est actuellement utilisé;

ATTENDU que des vérifications ont été faites auprès de fournisseurs spécialisés et que l'administration a recommandé une solution qui est compatible avec le système informatique actuel, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel AJG-24-20;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'offre de PG Solutions pour l'implantation d'un conseil sans papier au montant de 21 228 \$ (taxes en sus/logiciel et coût d'installation) en sus des coûts annuels d'utilisation de 4 893 \$ (taxes en sus);

D'AUTORISER le remplacement des tablettes électroniques utilisées par les membres du conseil, lesquelles seront réutilisées par l'administration, ce remplacement étant estimé à 12 000 \$ (taxes en sus/licences 6 000\$/an);

DE FINANCER ces dépenses en affectant une somme de 50 000 \$ (taxes en sus) provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.11
2024-11-375

APPROBATION – RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS – CHEMIN DU GOLF OUEST ENTRE LA RUE DE LA VISITATION ET LA RUE DU JUGE-GUIBAULT

ATTENDU que le conseil a octroyé deux contrats pour la réfection du pavage et la construction de trottoirs sur le chemin du Golf Ouest entre les rues de la Visitation et la rue du Juge-Guibault, tel qu'il appert des résolutions 2024-09-26 et 2024-10-01;

ATTENDU que ces contrats sont basés sur des coûts unitaires et que les quantités estimées ont été dépassées notamment en ce qui concerne le trottoir qui a été modifié afin de bien s'arrimer à ceux construits dans le cadre de la réfection de la rue de la Visitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier ces ajustements en conséquence;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

RATIFIER les dépenses relatives aux quantités de pavage et de béton qui ont été utilisées dans le cadre de ce projet portant ainsi le coût réel du contrat octroyé à Trottoir David (9113-6358 Québec inc.) à 68 951,23 \$ (taxes incluses/ 39 157 \$, taxes en sus) et à Les Entreprises Généreux inc. à 120 786,13 \$ (taxes en sus/106 346,93 \$, taxes en sus) et que ces dépenses soient financées à même les règlements d'emprunt concernés, tel que mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.12
2024-11-376

APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET IMMEUBLES DI GRÉGOIRE INC. – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET IMMOBILIER 2070, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que le conseil municipal a approuvé une entente entre la Ville et Immeubles DI Grégoire inc. pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de permettre la construction de trois immeubles à logement au 2070, rue de la Visitation, ancien Motel Joliette, tel qu'il appert de la résolution 2024-05-158;

ATTENDU que cette entente prévoit que la conduite construite par le promoteur lui appartient pendant une période de dix (10) ans à compter de l'acceptation provisoire des travaux, laquelle a été émise et acceptée en date du 27 août dernier,

conditionnellement à ce qu'une servitude intervienne entre les parties puisque cette conduite se trouve dans l'emprise de la rue;

ATTENDU le projet d'acte de servitude soumis par le promoteur;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'acte de servitude préparé par Me Maxime Major-Lacombe, notaire, lequel découle de l'entente intervenue entre la Ville et Les Immeubles DI Grégoire inc. pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de permettre la construction de trois immeubles à logement sur le site du 2070, rue de la Visitation et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.13
2024-11-377

**APPROBATION – RENOUELEMENT – ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS/
CADRES/BÉNÉVOLES 2025**

ATTENDU que la Ville est assurée par la FQM depuis déjà quelques années en ce qui concerne les polices d'assurance accident couvrant les pompiers, les cadres et les bénévoles;

ATTENDU que la Ville a reçu la documentation pour le renouvellement de ces polices pour 2025 au montant total de 2 788,77 \$ (taxes incluses), tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel AJG-24-23;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement de l'assurance accident concernant les pompiers, cadres et bénévoles pour 2025 suivant la proposition globale de la FQM et autoriser le paiement de la prime totale au montant de 2 788,77 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.14
2024-11-378

**APPROBATION – RECONDUCTION DU CONTRAT POUR LA PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE AVEC CITAM**

ATTENDU que le conseil a octroyé un contrat de trois ans pour la fourniture de services d'impartition des appels téléphoniques à Centre des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), tel qu'en fait foi la résolution 2022-01-008;

ATTENDU que ce service est apprécié de la population puisqu'il a permis d'éviter des brisures de services en dehors des heures normales d'ouverture des services municipaux, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel CAP-24-10;

ATTENDU la proposition reçue pour reconduire ce contrat pour trois années à compter du 13 février 2025;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la reconduction du contrat pour la fourniture de services d'impartition des appels téléphoniques auprès de CITAM (une division de CAUCA) pour une période de trois ans à compter du 15 février 2025, au montant de 16 819,83 \$ (taxes en sus), par année suivant une proposition datée du 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.15
2024-11-379

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ATTENDU que le trésorier a l'obligation de produire au conseil les états comparatifs des revenus et des dépenses (prévisions et réalisations) afin d'enclencher le processus d'adoption du prochain budget de fonctionnement 2025;

ATTENDU le dépôt de ces deux états comparatifs en conséquence;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés en date du 30 septembre 2024 et celui des prévisions en date du 30 octobre 2024 préparés par M. Yannick Roy, trésorier et directeur du Service de la Trésorerie et des finances, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

7.2.1
2024-11-380

APPROBATION – ENTENTE POUR LA FOURNITURE EN EAU POTABLE EN CAS DE MESURES D'URGENCE

ATTENDU le sommaire décisionnel SSIC-24-16 concernant l'opportunité de conclure une entente avec une entreprise spécialisée pour la fourniture de l'eau potable sur le territoire de la Ville, lors de mesures d'urgence impliquant le système de production et distribution d'eau potable;

ATTENDU l'analyse de l'entente proposée par l'entreprise L'Eau-Thentique et la recommandation favorable de l'administration à son égard;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et l'entreprise L'Eau-Thentique (option B) pour la fourniture d'eau potable sur le territoire de la Ville lors de mesures d'urgence impliquant le système de production et distribution d'eau potable selon la grille tarifaire annexée à celle-ci, cette dernière étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER Me David Cousineau, coordonnateur des mesures d'urgence, à signer pour et au nom de la Ville cette entente ainsi que tous les documents qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2
2024-11-381

SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE DE LA MRC DE JOLIETTE – ENGAGEMENT À RÉALISER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville de Saint-Charles-Borromée ont pris connaissance du Schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette, notamment du plan de mise en œuvre;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque Ville doit s'engager à réaliser le plan de mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord avec les actions proposées dans ledit schéma et s'engagent à les réaliser afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée accepte le plan de mise en œuvre pour son territoire;

QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée confirme à la MRC de Joliette son engagement à réaliser les actions spécifiques inscrites pour sa ville, et ce, en respectant les conditions de mise en œuvre comme indiqué dans le plan de mise en œuvre intégré au Schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.3
2024-11-382

APPROBATION – ACHAT DE CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE

ATTENDU le sommaire décisionnel SSIC-24-17 concernant le remplacement de cylindres d'air respirable suite aux tests de conformité qui ont été faits pour ce type d'équipement récemment;

ATTENDU les demandes de prix qui ont été faites auprès d'entreprises spécialisées;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'achat de 24 cylindres d'air respirable auprès de l'entreprise Aéro-Feu ltée, cette dernière ayant soumis l'offre la plus avantageuse pour la Ville, au montant de 23 541,13 \$ (taxes incluses), et que cette dépense soit financée par l'excédent accumulé affecté au Service de la Sécurité incendie et civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.4
2024-11-383

APPROBATION – VENTE DU CAMION 202 PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

ATTENDU que le Service de Sécurité incendie et civile a procédé à l'inventaire des véhicules de services afin que la Ville puisse se départir de certains d'entre eux suite à l'acquisition de deux camions autopompe;

ATTENDU que le véhicule 202 a été mis en vente sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU qu'une offre a été reçue, tel qu'il appert du rapport transmis à la Ville par le CAG;

ATTENDU que cette offre est acceptable vu l'état du véhicule et du marché;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la vente du véhicule 202 du Service de Sécurité incendie et civile tel que recommandé par le CAG à Hélie Camions Incendie inc., au montant de 33 657 \$ (taxes en sus plus les frais d'acquisition de 5 % CAG), et autoriser M. Jocelyn Béchard à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis en conséquence dont notamment ceux requis par la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

7.3.1

2024-11-384

OCTROI – CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS DU CENTRE AQUATIQUE

ATTENDU que la Ville a conclu une entente avec les propriétaires du Centre aquatique afin de s'en porter acquéreur;

ATTENDU que les parties se sont entendues afin que la Ville procède aux travaux de réfection des murs extérieurs à condition que le coût des travaux soit déduit du prix de vente;

ATTENDU la demande de prix qui a été faite auprès d'entreprises spécialisées, tel qu'il appert du sommaire décisionnel GTP-24-47;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise Philippe Gagnon Construction le contrat pour la démolition et la réfection des murs extérieurs du Centre aquatique, au montant de 107 247 \$ (taxes en sus), suivant une proposition datée du 27 août 2024, conditionnellement à ce que la Ville en devienne propriétaire suivant les termes de l'entente intervenue entre la Ville et 9062-5575 Québec inc., lesquels travaux seront réalisés en 2025;

DE FINANCER cette dépense par le Règlement d'emprunt 2252-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2

2024-11-385

APPROBATION – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RESTAURATION DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE – AOP2023-09

ATTENDU que le conseil a octroyé le contrat pour la restauration de la Maison Antoine-Lacombe à Construction Hébert & Hébert inc., tel qu'en fait foi la résolution 2024-04-143;

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-24-48 expliquant les travaux supplémentaires occasionnés par l'état du bâtiment et les modifications demandées par le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver ces travaux supplémentaires et d'y affecter les crédits en conséquence;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les travaux supplémentaires, plus amplement détaillés au sommaire décisionnel GTP-24-48, et affecter une somme de 90 000 \$ (taxes en sus) pris à même l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté afin de pourvoir au paiement en partie à ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2024-11-386

APPROBATION – DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE MARQUE DODGE RAM 1500 (ANNÉE 2007)

ATTENDU que le personnel du Service du Génie et travaux publics procède actuellement à la mise à jour de sa flotte de véhicules;

ATTENDU qu'il appert qu'un camion de marque Dodge Ram 1500 (2007) n'est plus en état de rouler et qu'il serait préférable de s'en départir;

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la disposition du véhicule de marque Dodge Ram 1500, année 2007, en le cédant à Pièces d'autos S. Noël pour la somme de 800 \$ et autoriser M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service du Génie et travaux publics, à signer tous les documents requis pour le transfert de propriété dudit véhicule dont notamment ceux exigés par la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4
2024-11-387

APPROBATION – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PRACIM – PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU que la Ville a reçu une réponse favorable dudit ministère et soumet à la Ville une convention à signer en conséquence;

ATTENDU que cette convention prévoit les modalités que la Ville doit respecter afin de recevoir une aide financière maximale de 3 759 600 \$ pour un projet évalué à 5 784 000 \$;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE

7.4.1

2024-11-388

EMBAUCHES DU PERSONNEL AQUATIQUE – CENTRE AQUATIQUE

ATTENDU que l'administration est à pied d'œuvre afin de mettre en place la structure et les ressources pour poursuivre l'opération du Centre aquatique, lequel deviendra propriété de la Ville en janvier 2025;

ATTENDU que le conseil a approuvé l'organigramme de la division aquatique ainsi que la grille salariale qui en découle;

ATTENDU les sommaires décisionnels VCIS-24-24 et VCIS-24-25 recommandant l'embauche d'employés ainsi qu'une modification à la grille salariale déjà approuvée par le conseil;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Alyssia Gaudet, Anne Riopel, Ariane Veillette, Antoine Staner-Tremblay, Catherine Laporte, Julia Bertinotti, Laurie Gendron, Lorie Picard et Rosémy Pin Jodoin, à la division aquatique du Service Vie citoyenne et innovation sociale, et approuver la grille salariale modifiée pour cette division, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2

2024-11-389

CONFIRMATION D'EMBAUCHES – PÉRIODE DE PROBATION SURVEILLANTS – SERVICE VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE

ATTENDU que le conseil a procédé aux embauches de MM. Léo Savoie et Louis-Alexandre Croisetière-Plouffe à titre de surveillants à la division Loisirs, sports et événements du Service Vie citoyenne et innovation sociale, tel qu'en fait foi la résolution 2023-09-321;

ATTENDU le sommaire décisionnel VCIS-24-26 faisant état de l'appréciation du travail de ces deux employés lors de leur période de probation;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER les embauches permanentes de MM. Léo Savoie et Louis-Alexandre Croisetière-Plouffe à titre de surveillants à la division Loisirs, sports et événements du Service Vie citoyenne et innovation sociale, ces derniers ayant réussi leur période de probation à la satisfaction de leur supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-11-390

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – JOIE DE L'AQUARELLE

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Joie de l'Aquarelle, en date du 19 septembre 2024, requérant un soutien financier de la part de la Ville afin de dispenser des ateliers et classes d'aquarelle au Centre Alain-Pagé les 2 et 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un soutien à l'organisme Joie de l'Aquarelle, sous forme de gratuité d'utilisation d'un local d'une valeur de 301,80 \$ approximativement, afin de dispenser des ateliers et classes d'aquarelle au Centre Alain-Pagé les 2 et 30 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÉGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1

APD

RÈGLEMENT 2255-2024 – DÉCRÉTANT LA RÉALISATION D'UN PROJET D'ILLUMINATION DANS LES JARDINS DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 951 800 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Jean-Sébastien Hénault, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2255-2024 décrétant la réalisation d'un parcours lumineux expérientiel dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 951 800 \$ à ces fins.*

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour but d'aménager un parcours lumineux expérientiel dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe et également décréter un emprunt qui sera remboursé par une taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur de leur immeuble, et ce, pour une période de dix (10) ans.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.2.2

APD

RÈGLEMENT 2253-2024 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2253-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal*.

Ce projet de règlement a notamment pour objectif d'établir les règles de fonctionnement des séances du conseil ainsi que celles visant à maintenir le bon ordre et la bienséance et découle de la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, chapitre 24)* sanctionnée le 6 juin 2024.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.2.3

APD

RÈGLEMENT 726-3-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Alexis Nantel, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 726-3-2024 modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement*.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement 726-1996 suite aux recommandations formulées par le Comité de circulation lors d'une rencontre tenue le 5 septembre 2024.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.2.4

APD

RÈGLEMENT 2256-2024 – RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2256-2024 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir un programme d'aide municipale complémentaire au programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec lequel vient définir les types d'aides qui pourront être accordées par le conseil dépendamment de la nature du projet présenté.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.2.5

APD

RÈGLEMENT 2130-1-2024 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2130-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2130-1-2024 modifiant le Règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville*.

Ce projet de règlement a pour objet de rendre permanentes les règles relatives à la poursuite des efforts des donateurs d'ouvrages publics au regard de l'achat de bien et de service québécois ou autrement canadien qui avaient été édictées lors de la pandémie de Covid-19.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.3.1
2024-11-391

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2207-11-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DANS LA ZONE C-8

ATTENDU l'adoption du premier projet de Règlement 2207-11-2024 par la résolution 2024-10-353, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, et la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue à ce jour;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2207-11-2024 modifiant le *Règlement de zonage 2207-2022* afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8;

POURSUIVRE le processus d'adoption tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 25 novembre 2024 à 20 h.

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 39.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier